

**1MA SESSIONE URDINARIA DI U 2026**  
**REUNIONE DI I 20 E 21 D'APRILE DI U**  
**2026**

**1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2026**  
**REUNION DES 20 ET 21 AVRIL 2026**

**2026/O1/018**

**REPONSE DE MONSIEUR JULIEN PAOLINI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR SAVERIU LUCIANI AU NOM  
DU GROUPE AVANZEMU**

**OBJET : Crise Energétique**

Merci, Madame la Présidente,  
Monsieur le Président du Conseil exécutif,  
Mesdames et Messieurs les conseillers exécutifs,  
Mesdames et Messieurs les conseillers territoriaux,

Tout d'abord, je tiens à remercier le conseiller Cher Saveriu pour cette question, certes longue, mais qui pose néanmoins des enjeux essentiels dans une île encore trop dépendante des énergies fossiles et, par conséquent, des approvisionnements extérieurs. Personne ici ne conteste la nécessité de s'affranchir de cette fragilité, notamment en visant l'autonomie énergétique à l'horizon 2050, et non 2035, conformément aux votes de cette assemblée. Si, demain, il fallait revoir ces objectifs, nous aurions naturellement à en débattre, ici comme ailleurs.

Pour autant, votre question appelle, me semble-t-il, une clarification. Il est inexact d'affirmer que la Corse est confrontée à un risque de défaillance de son système électrique. Celui-ci est solide et repose sur un triptyque assurant une puissance garantie de 720 mégawatts : les deux centrales thermiques : le Vazzio, sur lequel je reviendrai, et Lucciana, premières grandes infrastructures de sécurisation, les interconnexions avec l'Italie et la Sardaigne, ainsi que les énergies renouvelables, notamment les grands barrages.

À ce socle s'ajoutent les énergies renouvelables dites intermittentes, plus dépendantes des conditions climatiques, notamment le solaire et l'éolien, pour une puissance d'environ 280 mégawatts, soit un total de près de 1 000 mégawatts. Ces moyens assurent un équilibre stable entre l'offre et la demande, équilibre pouvant être renforcé en période de pointe par des moyens complémentaires, tels que les turbines à combustion ou certains barrages hydroélectriques.

Ce constat est partagé et largement documenté, non par le seul Conseil exécutif ou par Julien Paolini, mais par les spécialistes du domaine : les services de l'État, notamment au sein de la direction générale de l'énergie et du climat,

les équipes d'EDF, ainsi que les agents de l'Agence d'urbanisme et d'énergie, parmi lesquels de nombreux ingénieurs dont les compétences sont reconnues depuis 2015.

Dans votre question, Monsieur le Conseiller, vous évoquez « un bon nombre d'observateurs avertis » qui dénonceraient un retard chronique. Je ne sais pas à qui vous faites référence, mais je me tiens naturellement à leur disposition, s'ils sont identifiés, pour un débat contradictoire avec des experts du domaine. Par ailleurs, ma formation scientifique me conduit à vous demander de bien vouloir préciser vos sources, afin de confirmer les données que vous avancez.

Il est vrai que notre système électrique est aujourd'hui davantage sollicité, notamment en période estivale. Toutefois, il demeure robuste, et les tensions récentes sur les prix des carburants ne relèvent en rien d'un dysfonctionnement du système énergétique corse. Le véritable enjeu n'est pas d'agiter la crainte d'une défaillance, mais bien notre capacité à répondre à une hausse structurelle de la demande, liée notamment à la climatisation estivale, à l'électrification des usages et au développement de la mobilité électrique.

Vous avez également évoqué « votre plan », en référence à la PPE. Il ne s'agit pas du plan de l'exécutif ni de la majorité territoriale, mais bien du plan de la Corse, coconstruit avec l'ensemble des acteurs concernés et adopté à l'unanimité, ou à une très large majorité, au sein de cet hémicycle depuis 2015. Il s'agit donc d'une trajectoire collective.

Force est de constater que les résultats sont au rendez-vous, malgré des contraintes importantes : hausse des prix de l'énergie, croissance démographique, développement économique et difficultés structurelles.

Qu'avons-nous réalisé ? La révision de la PPE pour la période 2024-2028 a été adoptée en mars 2023. Plus de 1 000 logements ont été rénovés dans le cadre du dispositif ORELIE, 1 800 logements sociaux ont été réhabilités, et 70 000 points lumineux ont été modernisés dans près de 240 communes. La modernisation des interconnexions avec l'Italie, notamment les câbles SACO et SACOI, a permis, pour la première fois, d'exporter de l'énergie vers l'Italie lors de pics de production d'énergies renouvelables en Corse. Le développement des énergies renouvelables place désormais la Corse parmi les territoires les mieux dotés en puissance photovoltaïque par habitant.

Que reste-t-il à accomplir ? Nous avons négocié 200 millions d'euros avec la Première ministre de l'époque, Elisabeth Borne, pour la rénovation énergétique et la décarbonation (rénovation des collèges et lycées, réhabilitation des logements sociaux et sortie du gaz de ville). Sur ces 200 millions d'euros, 152 millions ont déjà été inscrits en loi de finances pour 2026 afin d'accompagner la sortie du gaz à Bastia et à Ajaccio.

Les projets structurants se poursuivent. La construction d'une nouvelle centrale à Ajaccio, destinée à remplacer quarante années de production au fioul lourd, sera achevée en 2028 et fonctionnera au biocarburant. La conversion de la centrale de Lucciana est engagée selon le même objectif de sortie des énergies fossiles.

S'agissant du décret relatif à la PPE 2024-2028, attendu depuis trois ans, il convient de rappeler que sa signature relève de la compétence de l'État. La PPE a été adoptée en mars 2023, et malgré nos relances répétées auprès des ministres concernés, ce décret n'a toujours pas été publié. La responsabilité ne saurait donc être imputée à la Collectivité de Corse.

Sur l'ensemble de ces points, vous considérez que les résultats sont insuffisants ; pour ma part, j'estime que le bilan est significatif, et il appartiendra aux Corses d'en juger.

Enfin, je rappelle que la prochaine période de la PPE, jusqu'en 2038, sera finalisée d'ici la fin de l'année. Les travaux sont en cours, y compris en anticipation de l'adoption du décret. L'objectif est d'atteindre un gigawatt de puissance en énergies renouvelables, notamment photovoltaïques.

Nos responsabilités ne sont pas d'entretenir les inquiétudes, mais bien d'accélérer la transition. La Corse ne traverse pas une crise énergétique ; elle demeure dépendante d'un modèle que nous sommes précisément en train de transformer.

A ringraziawvi.